

Bureau du 17 février 2003

Décision n° B-2003-1137

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Boulevard urbain "est" entre les avenues Garibaldi et Charles de Gaulle - Marché de maîtrise d'oeuvre - Appel d'offres ouvert - Constitution d'une commission composée comme un jury**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 7 février 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Lors de la séance du 23 septembre 2002, le conseil de Communauté a approuvé, par délibération n° 2002-0780, le projet de réalisation du boulevard urbain "est" et l'individualisation d'une autorisation de programme partielle de 3 750 000 € correspondant aux acquisitions foncières et aux études.

La poursuite de cette opération doit se traduire désormais par la désignation d'une équipe de maîtrise d'œuvre par le biais d'un appel d'offres ouvert dont la commission siège comme un jury, conformément aux dispositions de l'article 74-II-3° alinéa du code des marchés publics.

Il est proposé de constituer la commission composée comme un jury comme suit :

- membres élus :

. monsieur le président de la Communauté urbaine, président du jury, représenté par monsieur le vice-président chargé des marchés publics, président de la commission permanente d'appel d'offres,

. cinq membres élus de la commission permanente d'appel d'offres ou leurs suppléants, désignés par la délibération du conseil de Communauté n° 2001-0009 en date du 18 mai 2001 ;

- personnalités désignées par la personne responsable du marché :

. monsieur Maurice Charrier, maire de Vaulx en Velin,
. monsieur Claude Pillonel, vice-président chargé de la voirie ;

- personnes qualifiées désignées par la personne responsable du marché :

. monsieur Bernard Garnier, ingénieur à la direction de la voirie,
. madame Elisabeth Sibeud, ingénieur à la direction de l'eau,
. monsieur Nicolas Roubieu, urbaniste à la direction de l'organisation territoriale,
. monsieur Olivier Poette, architecte paysagiste,
. monsieur Nicolas Belmonte, ingénieur à la direction du développement urbain de la ville de Vaulx en Velin ;

- représentants institutionnels :

. monsieur le directeur départemental de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes ou son représentant,

. monsieur le comptable du Trésor auprès de la Communauté urbaine ou son représentant.

Les membres libéraux de la commission composée comme un jury seront indemnisés en vertu de la délibération n° 2002-0802 en date du 23 septembre 2002 ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles 25, 33, 39, 40, 61 à 65 et 74-II-3° alinéa du code des marchés publics ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ainsi que n° 2002-0780 et 2002-0802 en date du 23 septembre 2002 ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - le dossier de consultation,

b) - la dévolution du marché de maîtrise d'œuvre par voie d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 25, 33, 39, 40, 58 à 60 et 74-II-3° alinéa du code des marchés publics et la composition de la commission siégeant en jury.

2° - **Autorise** monsieur le président à signer l'offre retenue pour valoir acte d'engagement ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire dans la limite de l'autorisation de programme individualisée de l'opération.

3° - **La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée le 23 septembre 2002 - opération 0344 - Vaulx en Velin boulevard urbain "est".

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,